

KEMBS Conseil municipal

« Il faut créer de nouvelles recettes »

Dans le cadre de la situation financière critique que s'apprêtent à traverser les communes, le maire de Kembs, Gérard Kielwasser, a annoncé, lundi en conseil municipal, « la recherche et la création de nouvelles petites recettes ». Une première mesure concernera, dès 2016, la taxe communale sur la consommation d'électricité dont le coefficient passera de 6 à 8 %.

« **S**i auparavant nous avons géré les affaires de la commune au mieux et pu faire de belles choses, la situation à venir s'annonce critique », a déclaré le maire, Gérard Kielwasser. Lundi soir, en ouverture de conseil, l'élus a dépassé le stade du constat pour aborder une nouvelle manière d'envisager l'avenir : « Aujourd'hui, il faut créer de nouvelles petites recettes. »

« Une augmentation annuelle par foyer de 11 € »

À ce chapitre, il a proposé au conseil d'augmenter « raisonnablement » la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), spécifique à chaque commune. Cette taxe avait été mise en place à Kembs il y a près de trente ans sur la base d'un coefficient multiplicateur de 6 %. Actuellement, elle concerne environ 2 100 foyers installés sur la commune. Arguant « qu'il faut aujourd'hui prévoir les choses autrement », le maire a précisé qu'en passant le coefficient en question à 8 %, la hausse générera une augmentation annuelle des taxes d'électricité par foyer de 11 €. De son côté, la commune comptabilisera 21 000 € de recettes supplé-

mentaires. Une manne financière qui pourrait permettre d'acquérir un nouveau véhicule dédié au corps local des sapeurs pompiers volontaires.

Le social, spécificité de Kembs

Dans le même ordre d'idée, le maire, rappelant des budgets communaux antérieurs « assez étoffés », a envisagé de nouveaux efforts à soutenir, « dans le domaine social, un autre problème spécifique à notre commune ». Il a pointé notamment un déficit important, « un demi-euro », dans le secteur de la « Petite enfance » et à l'École de musique. Concernant cette dernière, et à titre de comparaison, il a évoqué les tarifs pratiqués à Kembs : « Ils vont du simple au double par rapport à des communes du Sundgau. » Une révision de la tarification de l'École de musique, déjà validée en décembre dernier par le conseil pour la rentrée 2015, se voit complétée par la fixation du tarif annuel pour un enfant (à hauteur de 15,90 €) et pour un adulte (31,80 €). Actuellement, l'École rassemble entre 110 et 120 élèves pris en charge par une équipe de 17 professeurs.

Encourager les associations

En marge des mesures mises œuvre ou à trouver pour pallier la baisse des subventions et dotations de l'État, le maire a mis en avant et salué les nombreux bénévoles qui s'impliquent au



Céline Bach (à gauche), présidente de l'association des Amis du patrimoine et adjointe, et Angela Dirrig, membre très active des Amis du patrimoine et adjointe au trésorier. PHOTO DNA - GHISLAINE MOUGEL

sein des associations locales. « Nous devons les encourager, ce que nous faisons en leur attribuant des subventions à hauteur de 50 % de leur investissement », a confirmé l'élus, « et ce, bien que l'État ne nous permette plus de récupérer la TVA ». Ainsi, la société avicole sera subventionnée, à hauteur de 330 €,

dans le cadre de l'achat d'une couveuse. Une autre subvention, en direction de l'association du Comité de Carnaval de Kembs et ses 28 jeunes adhérents, a été acceptée : à raison de 8 € par jeunes, l'association recevra une subvention de 224 €. Le bénévolat toujours valorisé : à Kembs, la bibliothèque

et l'Espace Rhénan profitent largement de son élan, depuis leur création. Il en a été de même, tout au long de la mise en œuvre de la Maison du patrimoine, baptisée Cambete, où une quinzaine de membres se sont impliqués très activement tout au long de cette année. Ce week-end, le site sera officiellement

DÉMISSION

Jeannette Schluth

Lundi soir, le maire de Kembs a annoncé la démission de la conseillère Jeannette Schluth. « Elle a choisi d'interrompre son mandat pour raisons de santé », a précisé le maire. Ce dernier, chargé d'informer les membres du conseil, s'est dit « attristé » de ne plus la compter dans son équipe. Jeannette Schluth, entrée au conseil en 95, avait entamé, après ces dernières municipales, son quatrième mandat dans l'équipe de Gérard Kielwasser. « Toujours pétillante, forte et joyeuse... », a témoigné le maire, « elle a assuré le secrétariat de séance lors des conseils, a été omniprésente lors des manifestations... » Le maire a aussi évoqué son implication durant une quinzaine d'années au FC Loechlé sans oublier sa participation, chaque année à la fête du 3^e âge : « Elle a toujours été l'animatrice principale, notamment à travers ses interprétations dans les pièces de théâtre dialectal ».

G.M.

inauguré et dévoilé à la population. ■

GHISLAINE MOUGEL